

LA REGION REpond AUX BESOINS DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Je suis un commerçant – artisan :

Mes besoins	Les soutiens de la Région
Je créé, je reprends une entreprise	<p>Je lance mon projet / Je teste mon projet / Je finance mon projet (subvention, prêt ou garantie, accompagnement selon le porteur de projet)</p> <p>« Je créé dans ma Région » : guichet numérique du créateur</p>
J'aménage ou je rénove un commerce avec point de vente	<p>Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente 20% subvention Région (de 2 000 € à 10 000 €), 10% de cofinancement EPCI, commune ou Leader</p> <p>Soutien bonifié de 25% aux entreprises proposant un point Relais Poste</p> <p>Dépenses : aménagement-rénovation de vitrine et investissement matériel Territoires éligibles : - Centres villes et centre bourg > 2000 habitants <u>et</u> communes rurales < 2000 hab - Métropoles : seules les communes < 2000 hab et quartiers politique de la ville.</p> <p>(Ex : boulangerie, café, buraliste, forain, métiers d'art, etc.)</p> <p>-> <i>Dossier monté auprès des chambres consulaires qui l'adressent à la Région</i></p>
Je développe mon activité, je reprends une entreprise	<p>Prêt croissance TPE : prêt sans garantie, taux bonifié de 10 000 à 50 000 € -> <i>Contact et dépôt auprès de BPIfrance</i></p> <p>Fonds de Garantie sur un prêt bancaire pour les entreprises de l'économie de proximité, jusqu'à 70% pour les plus risqués -> <i>Garantie sollicitée par le banquier auprès de BPIfrance</i></p> <p>Prêt artisan Auvergne-Rhône-Alpes : intervention en garantie de la Région - en partage de risque avec les SOCAMA - sur un prêt par la Banque Populaire à 0%. -> <i>via une CMA à partir du printemps 2018</i></p>
Je veux renforcer la performance de ma TPE	<p>Ambition artisans : programme d'appui conseil en stratégie, export, environnement, innovation... -> <i>auprès de votre CMA à l'automne 2018</i></p>
Je recrute du personnel	<p>Appui conseil RH recrutement</p>
Je suis en difficulté	<p>Aide urgence TPE PME conseil stratégique -> <i>Contact auprès de l'U2P, la CPME ou le MEDEF</i></p>

Je suis une collectivité qui accompagne les entreprises de l'économie de proximité :

Mes besoins

- Je monte un projet innovant sur l'économie de proximité (solutions numériques mutualisées pour le commerce, nouvelles formes de distribution locale...)

- J'aménage un bâtiment pour un dernier commerce, une halle marchande, une pépinière d'entreprises...

- Je réhabilite des cellules commerciales en centre-ville, quartiers politique de la ville

Je lance un management de centre ville

Mon EPCI cherche un appui conseil pour définir des actions en faveur de l'économie de proximité

Les soutiens de la Région

[Appel à projet innovants et collectifs Economie de proximité](#) : Soutien de 20 à 70% pour des projets structurants (collectivités, associations départementales, chambres consulaires régionales → *candidature jusqu'au 6 septembre 2018 à la Région*)

[Contrat Ambition Région](#) : EPCI et communes

[Plan en faveur des bourgs centre](#)
[Plan en faveur de la ruralité](#)

[CPER - volet territorial ou politique de la ville PACTE ruraux](#)

-> *Contact Direction de l'aménagement du territoire et de la montagne*

Le [centre de ressource MG2T](#) aide les communes et EPCI dans leur stratégie d'attractivité du centre-ville (offre commerciale et services, et partenariat public privé)
-> *contact Céline Le Toux 04 37 91 68 73*

[Formation action](#) d'une équipe projet du territoire (élus, techniciens, consulaires, entreprises)
-> *Contact ARADEL 04 37 28 64 64*